

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 655 631 DT, un actif net de 10 616 501 DT et un résultat déficitaire de 627 987 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à Tunisie Valeurs en tant que gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de Tunisie Valeurs (gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de Tunisie Valeurs (le gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**BILAN COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 &
31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		8 611 560	13 980 385
Obligations et valeurs assimilées		1 883 243	3 042 217
Titres OPCVM		-	-
	3.1	10 494 803	17 022 602
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	160 828	342 731
		160 828	342 731
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		10 655 631	17 365 333
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	30 820	53 183
Autres créditeurs divers	3.4	8 310	9 829
TOTAL PASSIF		39 130	63 012
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	10 399 397	17 052 932
Sommes capitalisables	3.6	217 104	249 389
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		217 104	249 389
ACTIF NET		10 616 501	17 302 321
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 655 631	17 365 333

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 & 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		356 167	506 861
Dividendes	4.1	286 615	400 370
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	69 552	106 491
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	7 328	11 634
Total des revenus des placements		363 495	518 495
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<128 688>	<223 697>
<i>Revenu net des placements</i>		234 807	294 798
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<18 366>	<27 629>
<i>Résultat d'exploitation</i>		216 441	267 169
Régularisation du résultat d'exploitation		663	<17 780>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		217 104	249 389
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<663>	17 780
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 401 159>	178 633
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		567 348	1 790 266
Frais de négociation de titre		<10 617>	<16 031>
Résultat net de l'exercice		<627 987>	2 220 037

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 &
31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<627 987>	2 220 037
Résultat d'exploitation	216 441	267 169
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<1 401 159>	178 633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	567 348	1 790 266
Frais de négociation de titre	<10 617>	<16 031>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<6 057 833>	<10 510 914>
Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	-
Régularisation de l'exercice	-	-
Rachats	<6 057 833>	<10 510 914>
Capital	<6 115 183>	<9 837 156>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<89 431>	<197 971>
Régularisation de l'exercice	146 781	<475 787>
<u>Variation de l'actif net</u>	<6 685 820>	<8 290 877>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	17 302 321	25 593 198
En fin de l'exercice	10 616 501	17 302 321
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	928 185	1 526 874
En fin de l'exercice	595 337	928 185
<u>Valeur liquidative</u>	17,833	18,641
<u>Taux de rendement</u>	-4,34%	11,21%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bon de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le fonds détient au 31/12/2019 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ATTIJARI BANK	12 500	381 247	412 475	3,87%
BH BANK	40 300	589 449	480 820	4,51%
BIAT	8 600	835 154	987 194	9,26%
BT	50 000	381 212	387 000	3,63%
EURO-CYCLES	14 000	256 481	262 780	2,47%
ONE TECH HOLDING	51 028	557 114	707 708	6,64%
SAH LILAS	83 000	716 004	983 384	9,23%
SFBT	54 500	840 331	1 038 716	9,75%
SOTETEL	20 080	124 176	100 982	0,95%
SOTUVER	40 000	289 675	337 080	3,16%
STAR	4 000	581 212	564 252	5,30%
TELNET HOLDING	34 648	242 693	322 712	3,03%
TPR	80 000	326 066	380 480	3,57%
TUNISAIR	1 100 000	1 272 029	689 700	6,47%
UIB	32 471	714 003	740 014	6,94%
UNIMED	22 700	229 383	216 263	2,03%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>8 336 229</i>	<i>8 611 560</i>	<i>80,82%</i>
<u>B- Obligations et valeurs assimilées</u>				
Bon de trésor assimilable				
BTA 10 AVRIL 2024 6.00%	302	268 025	281 483	2,64%
BTA 11 JUIN 2025 6.50%	1 750	1 507 300	1 601 760	15,03%
<i>Total bon de trésor assimilables</i>		<i>1 775 325</i>	<i>1 883 243</i>	<i>17,67%</i>
<i>Total obligations et valeurs assimilées</i>		<i>1 775 325</i>	<i>1 883 243</i>	<i>17,67%</i>
TOTAL		<i>10 111 554</i>	<i>10 494 803</i>	<i>98,49%</i>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	1 775 325
Actions et droits	3 732 105
	<u>5 507 430</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	2 890 087	131 830	2 966 774	< 55 143 >
Actions et droits	7 678 619	-	8 301 110	622 491
TOTAL	10 568 706	131 830	11 267 884	567 348

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Amen Bank Pasteur	228 300	433 444
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 431	2 564
Retenue à la source à opérer sur intérêts dépôt à vue	<286>	<515>
Vente titres à encaisser	-	23 073
Achats titres à régler	<68 617>	<115 835>
	160 828	342 731

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	29 242	47 730
Rémunération du dépositaire à payer	1 578	5 453
	30 820	53 183

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 177	8 365
Redevances CMF à payer	889	1 464
Retenues à la source à payer	244	-
	8 310	9 829

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2019

Montant	17 052 932
Nombre de part	928 185
Nombre de porteurs de parts	243

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-

Rachats effectués

Montant	<6 115 183>
Nombre de part	332 848
Nombre de porteurs de parts sortant	14

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<10 617>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<1 401 159>
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	567 348
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	249 389
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<89 431>
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations	146 118

Capital au 31 décembre 2019

	10 399 397
Nombre de part	595 337
Nombre de porteurs de parts	229
Taux de rendement	-4,34%

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat d'exploitation	216 441	267 169
Régularisation du résultat d'exploitation	663	<17 780>
	<u>217 104</u>	<u>249 389</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Dividende BIAT	39 565	51 000
Dividende SFBT	33 800	50 294
Dividende ATTIJARI BANK	28 600	37 132
Dividende BH BANK	27 000	39 300
Dividende TELNET HOLDING	22 398	17 500
Dividende TPR	19 200	19 090
Dividende ONE TECH HOLDING	18 083	21 600
Dividende ICF	18 000	-
Dividende EURO-CYCLES	16 800	46 500
Dividende UIB	14 068	27 950
Dividende STAR	12 300	5 496
Dividende BT	9 000	28 000
Dividende SOTUVER	8 970	14 357
Dividende MPBS	8 000	-
Dividende UNIMED	7 831	11 750
Dividende SOTETEL	3 000	-
Dividende DELICE HOLDING	-	14 145
Dividende SFBT NG 2018	-	12 756
Dividende MAGASIN GENERAL	-	3 500
	<u>286 615</u>	<u>400 370</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Revenus des BTA	69 552	106 491
	<u>69 552</u>	<u>106 491</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts sur dépôts à vue	7 328	11 634
	<u>7 328</u>	<u>11 634</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunérations du gestionnaire	122 190	212 390
Rémunération du dépositaire	6 498	11 307
	<u>128 688</u>	<u>223 697</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	10 922	19 005
Honoraires du commissaire aux comptes	7 177	8 365
Autres frais	267	259
	<u>18 366</u>	<u>27 629</u>

5.1 Données par part et ratios de gestion des placements :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Données par part					
Revenus des placements	0,611	0,559	0,568	0,561	0,485
Charges de gestion des placements	<0,216>	<0,241>	<0,196>	<0,177>	<0,181>
Revenus net des placements	0,394	0,318	0,372	0,385	0,304
Autres Charges	<0,031>	<0,030>	<0,024>	<0,022>	<0,021>
Résultat d'exploitation (1)	0,364	0,288	0,348	0,363	0,283
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	<0,019>	<0,017>	0,000	0,001
Sommes capitalisables de l'exercice	0,365	0,269	0,331	0,363	0,284
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<2,354>	0,192	1,303	1,423	<2,619>
Frais de négociation de titres	<0,018>	<0,017>	<0,007>	<0,012>	<0,020>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,953	1,929	<0,215>	<0,766>	0,525
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<1,418>	2,104	1,081	0,645	<2,114>

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<1,055>	2,373	1,429	1,008	<1,831>
Résultat non capitalisable de l'exercice	<1,418>	2,104	1,081	0,645	<2,114>
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,245	<0,494>	<0,121>	0,019	0,034
Sommes non capitalisables de l'exercice	<1,173>	1,610	0,960	0,664	<2,080>
Valeur liquidative	17,833	18,641	16,762	15,471	14,444

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,18%	1,17%	1,09%	1,18%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,14%	0,13%	0,14%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,98%	1,40%	1,84%	2,43%	1,79%

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de part entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

5.3 Evénements postérieurs à la clôture :

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020. Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de Tunisie Valeurs suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Tunisie Valeurs réuni le 27 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.